



Mairie de Lautrec

## DECISION DU MAIRE

### Décision n° 2023-19

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 susvisé

Considérant la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau robot tondeuse autonome suite au vol d'une des tondeuses

Vu la proposition de la SARL CIRCUIT SUD

### DECIDE

#### Article 1 :

- de valider la proposition de la SARL CIRCUIT SUD ayant son siège Rue Cecil Mullins 81100 CASTRES pour l'acquisition d'une tondeuse automower HUSQVARNA d'un montant de 5 915.84HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 28 décembre 2023

**Le Maire,**  
**Thierry Bardou**



Mise en ligne :